



## LA MARTRE

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

### UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

### UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

### UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

### LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements  
Alpes-de-Haute-Provence  
et Var



### LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

## QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

## QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



## LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

**1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines :** le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

*Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.*

**2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau :** indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

*Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.*

**3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques :** l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

*Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.*

**4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles :** parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

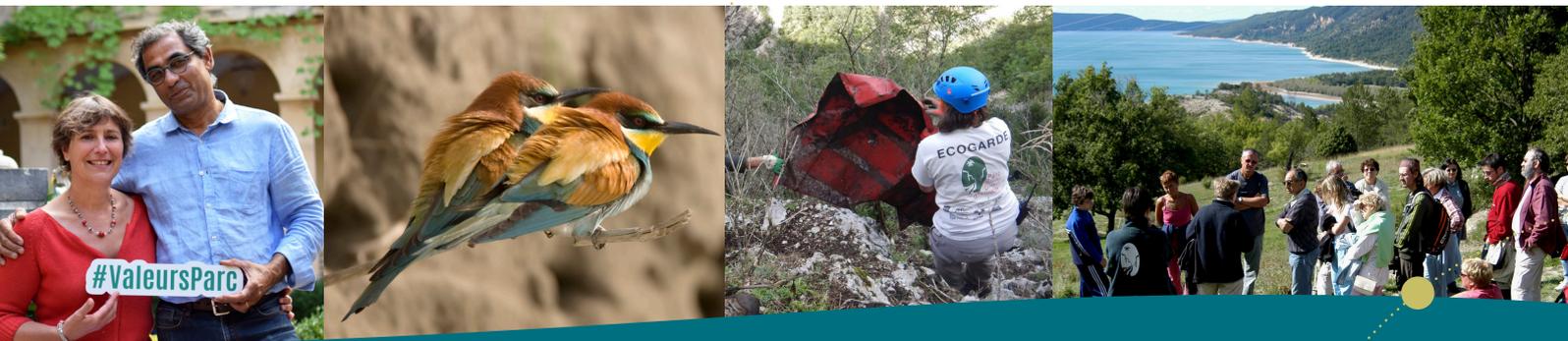
*Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.*

**5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire :** une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

*Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.*

**6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique :** améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

*Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.*



## LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

# PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



## PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Étude d'incidence des **prélèvements en eau** sur les nappes et cours d'eau du bassin versant de l'Artuby et proposition de mesures de gestion (2010), et suivis des débits.
- **Inventaires citoyens de la biodiversité** : 7 inventaires participatifs, 8 entretiens avec des habitants.es, participation à la fête du bois et *dau bosc*, édition du *Cahier de la biodiversité de la Martre* avec CD audio et portraits sonores.
- Diagnostic et plan de gestion de la **zone humide du plan d'Annelle**, chantier participatif de débroussaillage, convention de gestion avec les propriétaires.
- Expertise écologique pour implanter la station d'épuration du hameau du Plan d'Annelle sans empiéter sur une prairie permanente d'intérêt floristique.
- Travaux d'**entretien** et de restauration de la **végétation des bords de l'Artuby** en lien avec la commune puis l'intercommunalité : Artuby 7.3 km traités depuis 2008.
- Accompagnement du projet d'**effacement du seuil de la prise d'eau du SIVOM** en juin 2009 porté par la communauté de communes Artuby-Verdon.
- Accompagnement du projet d'aménagement du seuil en aval du pont des Passadoires porté par la DREAL (2014).
- Accompagnement de l'étude pour la restauration des continuités écologiques du **seuil de Taulane** (2015), prise d'eau de l'ASA de Taulane.
- 19 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 2 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés devant la fontaine et devant le pont de la Serre. Echanges autour de la restauration de la chapelle Sainte-Marthe.



## ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Deux panneaux d'information sur les sites du Clos des Moulins et du pont de la Serre.
- Passage régulier des **écogardes** lors de leurs tournées de surveillance et de sensibilisation des

publics durant la période estivale : sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu, et surveillance des ramassages de champignons durant l'automne (sensibilisation en lien avec les propriétés privées et les volumes ramassés).

- Co-organisation avec l'association intercommunale « *Per lei droles del cantoun* » du « **festi'jeunes** » : 5 ateliers pour 25 enfants de 6 à 14 ans (2013) ; et projets pédagogiques réalisés avec la ferme pédagogique du Logis du Pin (« Odelevasion ») et le centre de loisir de La Martre sur la découverte de l'agro-écologie et le compostage.
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : participation régulière (conférences, sorties commentées sur divers thèmes (biodiversité, zones humides, agriculture, rénovation énergétique...) à la Fête du Narcisse, à la Fête du Bois et à la Fête des livres, soirée débat sur l'accueil des nouveaux arrivants, co-organisation des Caminades (fête de la randonnée sur l'ensemble du Parc), soirée contée sur la biodiversité.



## AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement de l'étude prospective des **potentialités d'irrigation agricole** réalisée par la Communauté de communes Artuby-Verdon (2015).
- Lancement et animation de la **charte forestière** Artuby-Verdon portée par la communauté de communes : chantiers d'ouverture de milieux, document de sensibilisation, et gestion des conflits d'usages, étude de valorisation des coproduits de la forêt, lancement de la fête du bois à La Martre, étude de faisabilité de la Maison du bois et de la forêt...
- Études de faisabilité pour la structuration de la vente directe collective des produits du haut Var dans l'aire dracénoise et pour l'approvisionnement du centre de vacances de l'Odél Var en produits locaux via des financements du contrat de Parc.
- Accompagnement de l'étude pour la valorisation de l'ancienne scierie du Pont de Madame.
- Co-animation de l'étude de développement et d'aménagement du secteur du **Logis du Pin**.
- Soutien à l'émergence d'un projet de serre solaire passive porté par la commune : accompagnement et aide au financement via le programme LEADER.
- Accompagnement à la labellisation du Bistrot de pays de La Martre.

- Accompagnement de L'odel Var dans le montage d'un dossier de financement Leader pour le développement de la cuisine centrale du centre du Logis du Pin.
- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour de l'Artuby et création d'une fiche randonnée sur le sentier de la Combe et du Brouis ; valorisé dans [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr).
- Accompagnement d'une démarche de formation des acteurs touristiques portée par la Communauté de communes Artuby-Verdon.
- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV-2016)**: rénovation d'un bâtiment à vocation de gîte, tiers-lieu et salle multi-activité. sur le secteur du Logis de Pin (in fine non réalisé).
- Accompagnement du projet Valenbois permettant de valoriser le carbone et les services environnementaux rendus par la forêt porté par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).



## AMENAGEMENT, URBANISME ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la commune lors de l'élaboration et de la révision de son **plan local d'urbanisme** : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, émission d'un avis sur le projet de PLU arrêté.
- Accompagnement sur le projet **d'unité touristique nouvelle** de Taulane.
- Contrat rivière: aide technique et recherche de financements pour la réalisation de la nouvelle **station d'épuration** du village (2008) et la station d'épuration du Logis du Pin (2019), et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence réduisant la part de financement restant à charge de la commune.
- Appui technique et financier au projet de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable du SIVOM nord Artuby.

## ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.

- Animation de la **démarche Natura 2000** sur les sites du plateau de Valensole, des basses et grandes gorges et du Montdenier-Chiran : amélioration des connaissances, définition d'objectifs de gestion et actions menées avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales, MAEC) ou les propriétaires (contrats Natura 2000) en vue de préserver les richesses naturelles.
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays-tours du Verdon.
- Opération **écogardes** (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Programme d'actions du **contrat rivière**: appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années).
- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la **maîtrise des loisirs motorisés** (prise d'arrêtés, pose de panneaux...).
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

Pour en savoir plus  
[www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)

Rejoignez-nous sur Facebook  
[facebook.com/ParcdVerdon](https://facebook.com/ParcdVerdon)

Visionner les vidéos sur  
[youtube.com/parcduverdon](https://youtube.com/parcduverdon)

Écoutez-nous sur Radio Verdon  
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.  
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie  
Tél. 04 92 74 68 00  
[info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr)